



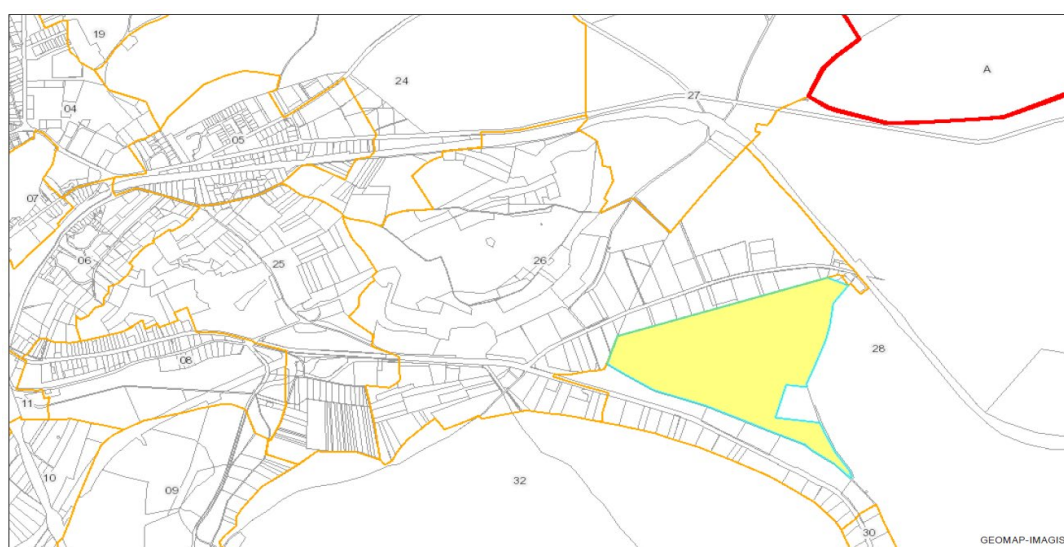
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Pour la LOCATION :

DE LA « RESERVE DE CHASSE »
DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE
BITCHE.

– CAHIER DES CHARGES –

« RESERVE DE CHASSE » ZONE INDUSTRIELLE DE BITCHE.



Département :
MOSELLE

Commune :
BITCHE

Adresse :
GROSS WOLFSCHADEN

Référence cadastrale :
Parcelle N°173, Section 28

Contenance :
31hectares 67ares et 25ca

I – OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

Dans le cadre des renouvellements des baux de chasse et en tant que propriétaire foncier, la Communauté de Communes du Pays de Bitche a proposé, là où cela était envisageable et où l'intérêt général le nécessitait, que des réserves soient constituées afin d'encadrer la disponibilité des espaces à enjeu environnemental, économique ou touristique.

Aussi, la Communauté de communes du Pays de Bitche a proposé à la location la « réserve de chasse de la zone industrielle » à Bitche en organisant un appel à manifestation d'intérêt (A.M.I) avec mise en concurrence.

La Commission « Environnement » qui s'est réunie le 22 janvier 2025, a décidé d'attribuer ladite « réserve » au locataire du lot de chasse domanial situé à proximité.

Fin avril, la Communauté de communes a appliqué l'article 5 du bail mentionnant la résiliation automatique de la réserve en cas de révocation du lot domanial.

De ce fait, une nouvelle mise en concurrence est organisée par le biais du présent appel à manifestation d'intérêt (A.M.I).

1.– Mode de consultation

L'appel à manifestation d'intérêt (A.M.I) est fondé sur le présent cahier des charges et l'ensemble des informations juridiques, administratives et techniques relatives au bien.

L'appel à manifestation d'intérêt est organisé par :

Communauté de Communes du Pays de Bitche
Direction du développement économique
4 rue du Général Stuhl
57230 BITCHE
Tél. : 03 87 96 99 45
contact@cc-paysdebitche.fr

La Direction du développement économique tient à disposition de toute personne intéressée le présent cahier des charges qui est également téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Bitche à l'adresse suivante :

<https://www.cc-paysdebitche.fr/appele-a-manifestation-dinteret-2/>

2.– Désignation du bien.

Dans le cadre des renouvellements des baux de chasse et en tant que propriétaire foncier, la Communauté de Communes du Pays de Bitche a proposé, là où cela était envisageable et où l'intérêt général le nécessitait, que des réserves soient constituées afin d'encadrer la disponibilité des espaces à enjeu environnemental, économique ou touristique.

Concernant la « réserve de chasse située en zone industrielle de Bitche » :

- C'est une réserve située au GROSS WOLFSCHADEN,
Parcelle N°173, Section 28.
- La réserve a une contenance totale de 31hectares 67ares et 25ca.
- La location de la réserve est envisagée sur 8 ans en cohérence avec les autres baux de chasse sur la période 2026-2033.

Une certaine flexibilité pourra être demandée au locataire par rapport à l'éventuel abandon d'une partie du foncier pour y installer des activités économiques.

Ces éventuelles concessions ne sont pas des motifs à résilier le bail ou à générer des indemnités. Si la surface de la réserve devait se trouver diminuée de plus de 7ha, le foncier intégrerait le lot communal.

II – CONTENU DES CANDIDATURES

Les candidats doivent produire à l'occasion de leur réponse au présent appel à manifestation d'intérêt (A.M.I), les éléments suivants :

- **POUR TOUT CANDIDAT :**
 - Lettre de candidature précisant sa demande et sa motivation en exposant les savoir-faire et les expériences cynégétiques.
 - Liste des partenaires et des permis de chasse
 - Si le candidat appartient à un groupement : nom du groupement.
- **Si personne physique :**
 - Nom, prénoms (dans l'ordre de l'état civil), adresse.
- **Si société ou autre personne morale :**
 - Nom du (ou des) représentant légal, ou de la (ou des) personne dûment habilitée,
 - Dénomination, siège social, coordonnées
 - Statuts à jour certifiés conformes par le candidat,
 - Copie certifiée conforme des pouvoirs de la personne représentant le candidat.
 - Extrait, de moins d'un mois, de l'inscription de la structure morale.

III – ORGANISATION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

1.– Renseignements concernant l'appel à manifestation.

Les candidats peuvent contacter la Communauté de Communes du Pays de Bitche au : 03.87.96.99.45. ou par mail : contact@cc-paysdebitche.fr

2.– Publicité de l'appel à manifestation d'intérêt

L'appel à manifestation d'intérêt fait l'objet des mesures de publicité suivantes, permettant d'assurer une visibilité à l'appel à manifestation d'intérêt :

- Le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Bitche
- La Commune de Bitche
- Le Républicain Lorrain

IV – ORGANISATION DES CANDIDATURES

1.– Présentation des candidatures.

La lettre de candidature doit être rédigée en français et signée par le candidat, personne physique, ou, pour une personne morale, par une personne habilitée à l'engager juridiquement et financièrement (documents justificatifs à l'appui).

La transmission de la candidature doit être effectuée sous pli cacheté portant les mentions en très gros caractères et en rouge :

**« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET –
CANDIDATURE POUR LA LOCATION DE LA « RESERVE DE CHASSE » DE LA
ZONE INDUSTRIELLE DE BITCHE ».**

"Ne pas ouvrir par le Service du courrier"

Ces plis sont impérativement transmis via l'une des formes suivantes :

- Soit par voie postale, **par lettre recommandée avec avis de réception**,
- Soit remis directement sur place contre récépissé à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Pays de Bitche
4 rue du Général Stuhl
57230 BITCHE

Une candidature transmise via un autre mode de transmission ne sera pas acceptée ni analysée.

2.– Date limite de réception des candidatures

le 8 JUIN 2026 à 12h00

Les plis qui parviendraient après la date et l'heure fixées ci-dessus ou sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus. La date prise en compte est la date de réception par la Communauté de Communes du Pays de Bitche et non la date d'envoi, ni le cachet de la poste.

3.– Choix du candidat

Le candidat sera retenu en fonction des critères suivants :

- La location d'un lot de chasse proche de la réserve, objet de l'AMI (20%).
- La proximité géographique du locataire avec le lieu de chasse (20%).
- Les références cynégétiques (20%).
- La proposition de loyer annuel (20%).
- La capacité financière du candidat de supporter le coût de la location (20%).